

Bilan global	Cotisations 2019 nettes (€)	Prestations 2019 estimées (€)	P/C	Taux d'augmentation issu de la clause de stabilité	Taux d'augmentation proposé par Harmonie
Actifs	1 543 680	1 651 900	107,0 %	6,61%	6,61%
Retraités avant 07/2009	114 331	109 003	95,3 %	3,10%	3,10%
Populations Périphériques	139 496	145 277	104,1 %		5,00%

Cotisation par salarié	Cotisation mensuelle 2019	Cotisation mensuelle 2020 (€)	Augmentation 2019/2020	Commentaire
Cotisation totale par salarié	85,42 €	91,07 €	6,61 %	← Augmentation de la cotisation imposée par la clause de stabilité
Part IRSN pour chaque salarié (1,65% de la masse salariale/ nombre de salariés)	64,59 €	65,22 €	0,97 %	← Faible augmentation estimée de la masse salariale
Part salarié	20,83 €	25,85 €	24,1 %	← Augmentation effective pour le salarié en 2020 en l'absence d'un prélèvement dans la provision